**Bordure conjugué**

Version logicielle : Dallage version 1.0

Commentaire :

Les dispositions constructives vis-à-vis des bordures doivent être renseignées.

Cela se présente de manière suivante :



Le formulaire présente 2 cases à cocher.

Si le dallage ne possède pas de bordure conjuguée, par exemple un dallage extérieur de 6mx12m servant à accueillir des groupes froids, dans ce cas le dallage sera coulé en une seule passe et le dallage peut être indépendant de toute structure. Il n’aura donc aucune bordure conjuguée

Si le dallage présente au moins une bordure conjuguée, (exemple : un arrêt de coulage), l’option « Bordure conjuguée » sera cochée.

Vous pouvez vous trouver avec toutes les cases cochées. Par contre, il ne sera pas possible qu’aucune case ne soit cochée. Dans ce dernier cas, le logiciel renverra une erreur.

Dernière mise à jour : 20 aout 2014

Bibliographie :

* DTU 13.3 – Dallage partie 1 Mars 2005 et addendum 2007
* Guide ADETS – Chapitre 6 Dallage Edition 2007